

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Vendredi
09 septembre
2022
(12)

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 09 septembre 2022, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Bertrand Taillefer
Chantale Perreault

Lucie Vignola
Jacques Bourassa

Sont absents la conseillère Julie-Anne Cousineau et le conseiller André Lafrenière

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale adjointe, madame Martine Bélanger, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

22-188

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-189

3. Adoption du procès-verbal du 12 août 2022

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola

Et résolu,

- Que le procès-verbal de l'assemblée du 12 août 2022 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

5. Dépôt du rapport financier

5.1 Dépôt du rapport en date du 30 août 2022

La directrice générale adjointe fait état de la situation financière au 30 août 2022.

22-190

6. Adoption des comptes à payer au montant de 52 198.68 \$

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault

Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 52 198.68 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

15279	Association Québécoise du loisir municipal	615.12\$*
15280	Association des directeurs	574.88\$*
15281	Bell Canada	114.28\$*
15282	Compo Recycle	50 032.98\$*
15283	Excavation Normand Majeau Inc.	379 353.10\$*
15284	Fonds d'information sur le territoire	35.00\$*
15285	Globocam (Anjou) Inc.	818.14\$*
15286	L'Union-Vie	3 883.99\$*
15287	Mélanie Maheu	200.00\$*
15288	Société Canadienne des Postes	109.76\$*
15289	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	571.00\$*
15290	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	532.09\$*
15291	ANNULÉ	-----
15292	Améric 125 Inc.	1 825.55\$
15293	Aero-Feu	1 777.42\$
15294	Cardio choc	128.66\$
15295	Centre de Liquidation Raynat Inc.	151.34\$
15296	Home Hardware	352.21\$
15297	Daniel Chalifoux	34.23\$
15298	4412656 Canada Inc. Equipement	331.03\$
15299	Excavation Pigeon	9 877.00\$
15300	La Griffes SGB	857.71\$
15301	Claude Hamelin	54.28\$
15302	Alimentation Patrice Tellier	265.66\$
15303	Journal Altitude 1350	718.63\$
15304	Benoît Lagacé	247.14\$
15305	Le code Ducharme	108.15\$
15306	Librairie Martin Inc.	1 952.76\$
15307	Linde Canada Inc.	160.88\$
15308	Municipalité D'Entrelacs	185.12\$
15309	Municipalité de Saint-Donat	606.09\$
15310	Patrick Morin	588.35\$
15311	La petite mission	24.00\$
15312	Pétrole Pagé Inc.	5 007.71\$
15313	Prevo911 Tech-Claude Prévost	201.21\$
15314	Produits Sanitaires des Plaines Inc.	76.62\$
15315	P.G Solutions Inc.	97.73\$
15316	Résopro Inc.	1 711.98\$
15317	Excavation Marcel Clark Inc.	1 070.59\$
15318	Sintra Inc.	18 577.59\$
15319	Chantal Soucy	1 392.13\$
15320	Sous-Poste de camionnage	2 802.42\$
15321	Staples professionnel Inc.	209.66\$
15322	Vert Premium Inc.	804.83\$
15323	Association de Lac Blanc	260.00\$
15324	Petite Caisse	500.00\$
15325	Receveur Général du Canada	2 002.32\$*
15326	Rogers	200.35\$*
15327	Société de l'Assurance Automobile	18.25\$*
15328	Association du Lac Blanc	919.80\$
15329	Petite caisse	2010.00\$

15330	ANNULÉ	-----
15331	Bell Canada	287.22\$*
15332	ANNULÉ	-----
15333	Compo Recycle	2 416.07\$*
15334	EBI Environnement Inc	6 187.48\$*
15335	École de Technique Supérieur	1 134.80\$
15336	Fondation À deux pas de la Réussite	875.00\$
15337	Juteau Ruel Inc.	1 034.53\$*
15338	Manoir de la Rivière Dufresne	2 816.25\$*
15339	Ministère des finances	132 776.00\$*
15340	MRC de la Matawinie	17 021.72\$*
15341	Pitneyworks	489.55\$*

* Total des incompressibles : 52 198.68\$

Période de questions sur les finances

7. **Règlements et avis de motion**
 Aucun règlement et avis de motion

Période de questions sur la réglementation

8. **Administration et ressources humaines**

22-191 8.1 Comité du Manoir – représentant [n/d 403-121 et 107-180]

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
 et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de mandater monsieur Jacques Bourassa, conseiller, à siéger au conseil d'administration du Manoir de la Rivière Dufresne afin de représenter la municipalité en remplacement de Madame Isabelle Parent.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-192 8.2 MI Consultants- virage numérique [n/d 401-133]

Proposé par le conseiller Jacques Bourassa
 et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte d'accorder un mandat à la firme MI-Consultation afin de procéder au virage numérique de la Municipalité au coût de 18 850 \$ plus taxes. La somme nécessaire sera prise à même le surplus accumulé non-affecté;
- Que le mandat comprend quatre processus numériques à implanter soient, le processus payable, le processus recevable, le processus projet, le processus classement final et archive ainsi qu'une formation de la suite Microsoft Office 365;
- Que la directrice générale soit et est autorisée à signer les documents à cet effet;

Adopté unanimement par les conseillers.

22-193

8.3 Demande d'acquisition de terrain - [matricule 6630-34-1263]

- Que suite à la demande d'acquisition d'une partie de l'emprise du chemin des Aulnes, la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci accepte de réduire l'emprise du chemin de 20 mètres jusqu'à 15.5 mètres de forme triangulaire, aux conditions suivantes;

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
et résolu,

- Que les propriétaires devront fournir à la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci une description technique, préparée par un arpenteur-géomètre, démontrant l'emprise du chemin et les besoins de son terrain;
- Que la municipalité se dégage de toutes responsabilités des dommages pouvant être causés sur de nouvelles installations par la proximité du chemin public;
- Que la cession de terrain sera d'un montant symbolique de 1.00 \$;
- Que les frais des professionnels (notaire, arpenteur et autres) nécessaires dans le dossier seront à la charge des propriétaires;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer tous les documents à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-194

**8.4 Employé municipal – Journalier chauffeur opérateur
[n/d 302-100]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine l'embauche de monsieur Daniel St-Laurent à titre de *Journalier-chauffeur-opérateur*, poste permanent à temps plein, selon les conditions de la convention collective. M. St-Laurent a débuté sa période d'essais le lundi 29 août 2022.

Adopté unanimement par les conseillers

22-195

**8.5 Radiation de taxes- Terrains non taxés
[n/d 208-133]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la radiation de taxes sur 4 fiches qui devaient être non taxable, selon la liste déposée, pour un montant total de 318.11 \$.

Adopté unanimement par les conseillers

22-196

**8.6 Employé municipal – prolongement
[n/d 302-100]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le prolongement d'emploi de monsieur Raymond Lavoie à titre d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, jusqu'au 31 décembre 2022 au lieu de la fin octobre 2022 selon les mêmes conditions.

Adopté unanimement par les conseillers

22-197 **8.7** **Employé municipal – Journalier chauffeur opérateur**
[n/d 302-100]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise de mettre fin à l'emploi de Monsieur Jimmy Paquin à titre de *Journalier-chauffeur-opérateur*, en date du 2 septembre 2022.

Adopté unanimement par les conseillers

22-198 **8.8** **Paradis du Quad Ouareau – Randonnée des couleurs**
[n/d 114-500]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande de passage sur le chemin des Lacs lors de la tenue de la Randonnée des couleurs qui se tiendra le 1^{er} octobre prochain;
- Que les véhicules hors route emprunteront le chemin des Lacs à partir du sentier fédéré situé au croisement du Camping du lac Copping en direction de la route 125 afin de rejoindre leur sentier.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. **Sécurité publique**
(Rapport de Jacques Bourassa, conseiller)

22-199 **9.1** **Service incendie – démission [n/d 302-110]**

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Suite au rapport du directeur du service des incendies, que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci procède à la mise à pied des pompiers Eric Bardy et Robert Bellerose comme pompiers du service des incendies pour des raisons de déménagement et de non disponibilité.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-200 **9.2** **Premier Répondant – Engagement [n/d 502-115]**

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'engagement de madame Valérie Baumgarten au poste de Premier répondant;
- Que son engagement soit effectif à la suite de la réussite de la formation offerte par le CISSLAN.

Adopté unanimement par les conseillers

22-201

9.3 Bâtiment à incendier – entente [n/d 502-112]

Proposé par le conseiller Jacques Bourassa
et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la signature de l'entente pour la mise à feu du bâtiment situé au 1031 Montée du Cap, selon l'entente déposée et selon les normes NFPA 1403 qui régissent ce type de pratique;
- Que l'année de construction est supérieure à 1940;
- Que des frais de 2 000 \$ sont exigés au propriétaire pour cette entente.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics

Aucun rapport, le conseiller André Lafrenière est absent

22-202

10.1 Paysagement S. Venne : Déneigement du chemin du Sommet et du chemin de la Rivière [n/d 602-150]

ATTENDU QUE La municipalité peut, en vertu de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales, entretenir une voie privée ouverte au public;

ATTENDU QUE L'entente est pour la saison 2022-2023;

ATTENDU QUE La majorité des propriétaires en ont fait la requête;

ATTENDU QUE Les frais imputables au déneigement du chemin du Sommet et du chemin de la Rivière seront payables par les propriétaires,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci, suite à la réception d'un document d'approbation signé par les propriétaires, assume le déneigement du chemin du Sommet et du chemin de la Rivière, selon l'offre de l'entrepreneur Sébastien Venne de *Paysagement S. Venne*, au montant de 9 000,00\$ plus taxes;
- Que le montant du contrat ainsi que les extras, s'il y a lieu, seront imputés à parts égales aux comptes de taxes des propriétaires, en 2023.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-203

10.2 Chemin du Boisé - Cession [n/d 602-120]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise de municipaliser le chemin du Boisé à partir du chemin Pont-Rouge jusqu'à la virée située au bout du nouveau développement selon le plan cadastral préparé par l'arpenteur Sylvain Lebel portant le numéro 17401 de ses minutes;
- Que la cession soit et est conditionnelle aux corrections des anomalies relevées par le directeur des travaux Publics sur les fossés et ponceaux;
- Que le conseil autorise la mairesse, madame Isabelle Parent, et la directrice générale, madame Chantal Soucy, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire dans le dossier de la cession ainsi que les servitudes d'hydro Québec et de Bell, s'il y a lieu.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-204

10.3 Chemin du Pont-Rouge - Cession [n/d 602-120]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise de municipaliser le chemin du Pont-Rouge à partir du chemin Dufresne jusqu'à la virée située au bout du nouveau développement selon le plan cadastral préparé par l'arpenteur Sylvain Lebel portant le numéro 17401 de ses minutes;
- Que la cession soit et est conditionnelle aux corrections des anomalies relevées par le directeur des travaux Publics sur les fossés, ponceaux et le pont, suivant recommandation de la firme DWB;
- Que le conseil autorise la mairesse, madame Isabelle Parent, et la directrice générale, madame Chantal Soucy, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document nécessaire dans le dossier de la cession ainsi que les servitudes d'hydro Québec et de Bell s'il y a lieu.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

11. **Environnement et Hygiène du milieu**
(Rapport de Chantale Perreault, conseillère)

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. **Éducation, Famille, Aînés et loisirs**
Aucun rapport, la conseillère Julie-Anne Cousineau est absente

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. Aménagement, urbanisme (Rapport de Bertrand Taillefer, conseiller)

22-205

13.1 Permis d'usage conditionnel pour l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone RU-8 – UC-2022-03 – 1392, montée de la Réserve [Matricule 5917-54-6917]

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone RU-8;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 1392, montée de la Réserve;

Attendu que la demande de permis a été faite pour trois chambres à coucher et que l'installation septique est construite pour deux chambres à coucher;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande ne respecte pas le critère numéro 16 du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro R-200, qui est considéré comme un critère majeur puisque « le nombre de chambres proposé dans la résidence doit respecter la capacité de l'installation septique en place »;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone RU-8 pour le motif que l'installation septique n'est pas conforme au nombre de chambre proposé.

Madame Isabelle Parent, mairesse, demande un temps de pause afin de permettre aux citoyens présents de poser des questions.

Aucune question

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme pour l'immeuble situé au 1392, montée de la Réserve, étant donné la capacité de l'installation septique pour deux chambres à coucher;

Adopté unanimement par les conseillers

22-206

13.2 Permis d'usage conditionnel pour l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone RU-8 – UC-2022-04 – 1440, montée de la Réserve [Matricule 5917-76-6638]

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone RU-8;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 1440, montée de la Réserve;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatifs aux usages conditionnels numéro R-200;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone RU-8;

Madame Isabelle Parent, mairesse, demande un temps de pause afin de permettre aux citoyens présents de poser des questions.

Aucune question

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme pour l'immeuble situé au 1440, montée de la Réserve, à la condition suivante ;
 - 1) Le propriétaire doit déposer l'attestation de classification de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) à la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers

22-207

13.3 Permis d'usage conditionnel pour l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11 – UC-2022-05 – 1480, chemin Dufresne [Matricule 5921-52-4350]

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11;

Attendu que la demande vise l'immeuble situé au 1480, chemin Dufresne;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatifs aux usages conditionnels numéro R-200;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11

Madame Isabelle Parent, mairesse, demande un temps de pause afin de permettre aux citoyens présents de poser des questions.

Aucune question

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme pour l'immeuble situé au 1480, chemin Dufresne, à la condition suivante ;

- 1) Le propriétaire doit déposer l'attestation de classification de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) à la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers

22-208

13.4 Permis d'usage conditionnel pour l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11 – UC-2022-06 – Lot numéro 6 500 245 du Cadastre officiel du Québec

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11;

Attendu que la demande vise l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 500 245 du Cadastre officiel du Québec;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatifs aux usages conditionnels numéro R-200;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11;

Madame Isabelle Parent, mairesse, demande un temps de pause afin de permettre aux citoyens présents de poser des questions.

Aucune question

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 6 500 245 du Cadastre du Québec, à la condition suivante ;

- 1) Le propriétaire doit déposer l'attestation de classification de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) à la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers

22-209

13.5 Permis d'usage conditionnel pour l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11 – UC-2022-07 – 1Lot numéro 6 500 244 du Cadastre officiel du Québec

Attendu que le propriétaire a déposé une demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11;

Attendu que la demande vise l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 500 244 du Cadastre officiel du Québec;

Attendu que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que la demande respecte les critères du Règlement relatifs aux usages conditionnels numéro R-200;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme dans la zone VD-11;

Madame Isabelle Parent, mairesse, demande un temps de pause afin de permettre aux citoyens présents de poser des questions.

Aucune question

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande de permis d'usage conditionnel relativement à l'opération d'une résidence de tourisme pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 500 244 du Cadastre officiel du Québec, à la condition suivante ;
 - 1) Le propriétaire doit déposer l'attestation de classification de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) à la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion touristique et développement (Rapport de Jacques Bourassa, conseiller)

22-210 14.1 Association du lac Blanc – subvention [n/d 114-100]

Il est proposé par le conseiller Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise d'octroyer une subvention de 919.80 \$ en remboursement de la pompe à eau avec un réservoir de 20 gal. Qui était requis pour la station de lavage.

Adopté unanimement par les conseillers.

22-211 14.2 Gala de la préfète [n/d 114-241]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'achat de 5 billets à 125 \$ chacun pour le Gala de la préfecture qui a pour but d'amasser 40 000 \$ qui sera remise dans son entièreté à la Fondation À deux pas de la réussite. La dépense est prévue au budget.
- Que la Fondation a comme mission d'améliorer le parcours des enfants fréquentant les écoles primaires de la région de Lanaudière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. Art et Culture

(Rapport de la conseillère Lucie Vignola)

Période de questions sur les arts et la culture

Période de questions d'ordre générale

22-212

16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jacques Bourassa
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits
suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions
suivantes : 22-190, 22-192, 22-195, 22-202, 22-210, 22-211**

Martine Bélanger, Directrice générale adjointe

10 personnes

Fin de la session à 20 h 25

Isabelle Parent, Mairesse

Martine Bélanger, Directrice générale adjointe